

Karine CLAIREAUX

Maire de SAINT-PIERRE

Sénateur de SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Îles Saint-Pierre et Miquelon



Ville de Saint-Pierre



Saint-Pierre, le 18 mars 2014

Monsieur Stéphane ARTANO  
Président du Conseil Territorial  
de Saint-Pierre et Miquelon  
Place Monseigneur MAURER  
BP : 4208  
97500 SAINT-PIERRE

**Nos réf.** : Mairie/MC/387/2014

**Objet** : Projet de marché d'entretien des espaces verts.

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 12 mars dernier, dans lequel vous me proposez de passer un marché selon les règles de l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics, je souhaite vous apporter quelques précisions.

Tout d'abord, vous faites référence à une réunion qui a eu lieu entre votre Directeur Général des Services de la Collectivité et le Directeur des Services Techniques de la Ville. Au cours de cette réunion, le Directeur des Services Techniques a clairement indiqué qu'il n'avait pas suivi ce dossier, qu'il l'avait été par la Directrice Générale des Services et que par conséquent il ne se prononcerait pas sur ce sujet.

La Directrice Générale des Services n'a pu être présente lors de cette réunion, et si elle avait pu y assister, elle vous aurait fait part de ses doutes quant à l'utilisation de cet article du Code des Marchés Publics.

D'ailleurs, celle-ci a profité de la formation « Marchés Publics » dispensée la semaine dernière, pour interroger Maître LESUEUR, avocat-formateur, quant à la possibilité d'avoir recours à l'article 35-II-8 pour ce type de marché. Sa réponse a été sans appel, cela n'est pas légal.

Par conséquent, je vous informe qu'il n'y a pas lieu de nous soumettre un projet de marché sur la base de cet article, puisqu'il n'y a aucun doute possible quant au fait que la procédure que vous souhaitez mettre en place n'est pas légale.

Votre projet de marché pourrait cependant prendre la forme de « Marché à procédure adaptée » mais avec publication et mise en concurrence, afin de respecter les règles en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sénateur-Maire,

  
Karine CLAIREAUX

